



Cher partenaire de l'EURIEC,

La période passée a été particulière pour l'EURIEC. La phase au cours de laquelle l'EURIEC a été financé par l'Union européenne est maintenant officiellement terminée. C'est l'occasion pour nous de revenir sur le travail considérable et utile accompli au cours des quatre premières années. Bien entendu, nous nous penchons également sur ce qui peut être fait différemment et mieux à l'avenir. Nous sommes en effet heureux d'annoncer que l'EURIEC se poursuivra en 2024. Vous recevrez bientôt de plus amples informations sur les travaux de la future de l'EURIEC.

C'est aussi un moment d'adieu pour moi. Après avoir passé beaucoup de temps à la tête du (EU)RIEC, je prends ma retraite. Je suis heureux de passer le relais à Gert Wibbelink. Il prendra ses fonctions le 1er janvier 2024. Une fois encore, je vous souhaite beaucoup de plaisir à la lecture! Je vous prie d'agréer,

Cordialement,



Rob Hutschemaekers
chef d'EURIEC

PARTICIPATION DE L'EURIEC AU SYMPOSIUM DE PRÉVENTION DE LA SIKO RUHR

RUHR Le 6 et 7 novembre, notre accountmanager pour l'Allemagne, Insa Männel, a participé à la Conférence de prévention de la coopération en matière de sécurité dans la Ruhr, organisée SiKo Ruhr. La SiKo Ruhr promeut la coopération entre les autorités de Rhénanie-du-Nord-Westphalie en matière de lutte contre la criminalité organisée et constitue un point de contact local important pour l'EURIEC. Merci pour ces conférences intéressantes et cet événement éducatif !



MODÈLE INTERNATIONAL DE BARRIÈRE CONTRE L'EXPLOITATION DES TRAVAILLEURS MIGRANTS

L'EURIEC est fier de mettre à disposition le nouveau modèle international de barrière contre l'exploitation des travailleurs migrants. Ce modèle de barrière fournit à nos partenaires et aux autres parties intéressées un aperçu comparatif clair des pouvoirs et des réglementations en vigueur en Belgique, aux Pays-Bas et en Rhénanie-du-Nord-Westphalie sur les questions relatives au logement et à l'emploi des travailleurs migrants. Il s'agit d'un ouvrage de référence dans lequel vous pouvez facilement trouver les réglementations en vigueur dans les trois pays et les organisations qui s'en occupent.



Le modèle de barrière est disponible sur demande via [ce lien](#). Il est disponible en allemand, anglais, français et néerlandais.

Conclusion de la deuxième phase de l'EURIEC

Le vendredi 10 novembre, le comité de pilotage de l'EURIEC a clôturé la deuxième phase de l'EURIEC. La période pendant laquelle l'EURIEC a été financé par l'Union européenne s'est ainsi achevée. Les délibérations ont porté sur les réalisations des deux dernières années, mais aussi sur l'avenir de l'EURIEC.



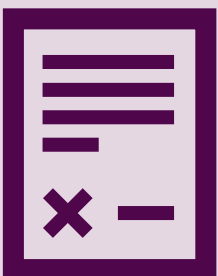
Poste vacant:

L'EURIEC a un poste vacant comme **accountmanager pour (tous) les Pays-Bas et l'Allemagne**. Pour plus d'informations, cliquez [ici](#).



EXEMPLE DE PRATIQUE

Dans un cas où il y avait des soupçons de fraude, il a été constaté qu'une personne inscrite au registre de la population aux Pays-Bas possédait une voiture avec un numéro d'immatriculation allemand. Cela n'est possible que si la personne concernée a également une adresse en Allemagne. Par conséquent, on soupçonne que la personne n'est pas seulement enregistrée aux Pays-Bas, mais aussi en Allemagne. La question posée à l'EURIEC est de savoir s'il est possible de demander à une commune allemande si cela est correct et si un contrôle peut être effectué à l'adresse en question. C'est en effet possible. Pour ce faire, la commune qui souhaite faire la demande doit envoyer une lettre à la commune concernée. Vous pouvez lire [ici](#) comment cela fonctionne. L'EURIEC a également préparé des [lettres de demande](#) que vous pouvez utiliser pour faire la demande.



Actualités - Actualités - Actualités

- Le jeudi 16 novembre, le projet de loi sur l'approche administrative a été approuvé par le Parlement belge. La loi vise à donner aux communes plus de possibilités pour effectuer un test d'intégrité pour des permis. Les travaux de mise en œuvre du projet de loi vont maintenant se poursuivre;
- Le 1er octobre, le nouveau traité Benelux en matière de police est entré en vigueur. En ce qui concerne l'EURIEC, le traité représente une étape importante, mais pas encore achevée, pour l'échange international de données policières. Malheureusement, l'application de l'échange d'informations policières dans le but de prendre des mesures administratives nécessite encore une étape intermédiaire. L'EURIEC suit bien sûr de près ces développements et vous informera dès que cela pourra être mis en pratique. La [traité complète](#) peut être lue [ici](#);
- Le projet de loi néerlandais réglementant l'accès du registre des bénéficiaires effectif (UBO) a été amendé après le cycle de consultation. L'EURIEC a également apporté sa contribution lors de ce cycle de consultation. Nous avons attiré

l'attention sur le fait que les autorités étrangères et les municipalités devraient également avoir accès au registre UBO néerlandais. Après l'amendement, le projet de loi prévoit une disposition selon laquelle les autorités, tels que les municipalités et les provinces, peuvent avoir accès aux registres afin d'empêcher que les autorités ne soient utilisées involontairement pour des activités criminelles;

- Une nouvelle directive visant à faciliter l'échange d'informations entre des services et autorités a été adoptée au niveau européen. Les États membres soumettront à la Commission une liste de leurs autorités désignées. L'EURIEC a alerté la Belgique et les Pays-Bas sur cette nouvelle directive et sur la possibilité de désigner également les municipalités (ou le maire) comme autorités répressives dans certains cas. Pour explorer cette possibilité, l'EURIEC continue de s'engager avec les partenaires concernés dans les deux pays. Pour l'Allemagne, il ne semble pas possible de désigner les municipalités (ou le maire) comme autorités chargées de l'application de la loi.